

Participants

La réunion s'est tenue le lundi 4 octobre 2021 à 10h en visioconférence.

Structure	Nom Prénom	Mission	Présent	Excusé
Chambre d'agriculture de Région IDF	Cyrille MILARD	Vice-Président Chambre d'agriculture de Région IDF	X	
Chambre d'agriculture de Région IDF	Sébastien PHILIPPE	Chargé d'études agro-environnement	X	
Fédération des Syndicats d'Exploitants Agricoles de Seine-et-Marne	Christophe PARENT	Administrateur	X	
Jeunes Agriculteurs Seine-et-Marne	Raphaël PLADYS	Secrétaire général	X	
Jeunes Agriculteurs Seine-et-Marne	Thibault GUILVERT	Administrateur	X	
Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne	Roland RODDE	Unité agro-environnement, modernisation et filière	X	
Union des Maires de Seine-et-Marne	Guy GEOFFROY	Président		X
Association des Maires Ruraux de Seine-et-Marne	Yves BOYER	Membre du Bureau, Maire de Lorrez-le-Bocage		X
Conseil Départemental de Seine-et-Marne	Ulrike JANA	Chef du service agriculture, aménagement foncier et forêt	X	

Ordre du jour

1. Actualité juridique
2. Information de la population sur l'actualité culturelle
3. Retours sur les premières sollicitations
4. Valorisation des zones agricoles concernées par les distances de sécurité riverains

Décisions

La Chambre d'agriculture de Région Île-de-France précise les statistiques de visite sur la page de son site Internet où sont présents les supports de communication.

La Chambre d'agriculture de Région Île-de-France prévoit l'édition d'un support sur les droits et devoirs des habitants quant aux distances de sécurité riverains.

Une fois la réglementation stabilisée (début 2022), une campagne de communication sera dirigée vers les mairies pour mieux faire connaître la charte et l'information de la population qu'elle prévoit.

Les participants sont d'accord pour poursuivre le procédé de conciliation tel qu'il existe actuellement, ne pas faire signer d'engagement contractuel aux parties et ne pas attribuer de mission de suivi à la cellule de conciliation.

Parmi les différentes pistes de valorisation agricole des distances de sécurité riverains, les participants sont d'accord que le choix doit être fait au cas par cas.

Le prochain comité de suivi se réunira après l'évolution de la législation à propos des distances de sécurité riverains et des chartes d'engagement.

Le présent compte-rendu est publié en ligne en libre accès par chacun de ses membres.